

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL N°7 BARNEVILLE-CARTERET

Personnes présentes :

Pour la mairie :

M. BOUSSARD - Maire

M. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint à l’urbanisme

M. DESPLANQUES – Adjoint aux affaires économiques, finances, tourisme et culture

MME. RAGOT – Secrétaire Générale

MME. BAJORSKI –Service Urbanisme

MME. PACARY- Service Environnement

...

Pour le bureau d’études PLANIS :

M. EON – Responsable de service

MME FOUQUET – Chargée d’études

Déroulement de la réunion

Le bureau d’études PLANIS suite aux différentes présentations portant sur le diagnostic et l’analyse du territoire, présente des éléments de discussion qui permettront de construire le projet d’aménagement et de développement durables (PADD).

DEMOGRAPHIE ET HABITAT : Remarques des élus

Diapo « Un déclin démographique s’expliquant en partie par un solde naturel négatif » (n°13)

- ✓ La population de Barneville-Carteret a connu une diminution depuis 1999 : les élus précisent que le renchérissement du foncier en est la principale cause. Cela dissuade les jeunes à s’installer.
- ✓ Le solde migratoire, important à Barneville, concerne essentiellement l’arrivée de personnes âgées.

Diapo « Une école qui voit ses effectifs diminuer depuis une dizaine d'années » (n°15)

- ✓ Le maire précise que dans le contexte de baisse des effectifs scolaires, la commune tente d'attirer une population jeune, notamment en réalisant des logements sociaux. Un programme est prévu en 2013, de 21 logements de petite taille et à loyer modéré.
- ✓ MME. RAGOT précise que de 177 élèves en 2011, Barneville est passée à 150 élèves en 2012 (données mairie).
- ✓ La question de la carte scolaire est également abordée : une vingtaine d'élèves dérogent à la règle, principalement pour des raisons familiales.
- ✓ Par ailleurs, la question des équipements périscolaires apparaît primordiale pour la commune, qui bénéficie d'une offre importante qu'il faut conforter (école de voile, club équestre...).

Diapo « Un parc immobilier essentiellement composé de résidences secondaires de grande taille » (n°17)

- ✓ PLANIS estime que la population est multipliée par 5 en période estivale en se basant sur le nombre de lits touristiques ; selon la commune, c'est bien plus que cela. La population estivale pourrait se calculer en prenant en compte la consommation d'eau et de déchets notamment.
- ✓ PLANIS s'interroge sur quelle politique à adopter pour Barneville : souhaite-t-elle conforter son attractivité touristique, ou rechercher à accroître une population à l'année ? Il est souligné que le tourisme constitue la principale richesse économique de la commune.
La commune précise que le tourisme représente 65 % de l'activité économique, qu'il convient de conforter. Par ailleurs, les résidences secondaires sont de plus en plus occupées : beaucoup sont ouvertes le week-end et en période estivale dès Pâques. L'allongement de la saison touristique est un objectif de la municipalité, ce qui nécessite de conforter l'offre d'équipements, d'animations,...
- ✓ Concernant la vacance, les 184 logements inoccupés sont surtout localisés dans la résidence La Pergola, boulevard Maritime à Barneville-Plage. Ces logements semblent aujourd'hui vétustes.
- ✓ Par rapport à la taille des logements, le maire est conscient que la trop grande taille est un frein à la vente ou la location. Par exemple, beaucoup de logements type F4-F5 sont à vendre (Rue Hector Berlioz), et le promoteur se pose la question de diviser ces logements.

Diapo « Un taux non négligeable de locataires » (n°18)

- ✓ Afin d'être en concordance avec les objectifs du SCoT (20 % de logements sociaux), Barneville-Carteret devra compléter son parc locatif.

La commune se pose la question de la localisation de ces futurs logements locatifs sociaux : peut-être à Barneville-Plage, dans la mesure où la mairie dispose de plus de foncier. Par ailleurs, des parcelles sont encore disponibles en zone 1AUBs à Barneville, mais la commune n'a pas la maîtrise foncière.

Il est noté la faible demande des personnes âgées pour de petits logements de « standing », type résidence de la Gerfleur. Quelques logements de type F2 pourraient être intéressants dans le bourg.

Diapo « Une activité à la construction se faisant essentiellement sous forme de logements individuels » (n°19)

- ✓ M. DESPLANQUES demande des explications quant aux pics de constructions relevés (impact des EPR ?). Il demande également de ne pas faire figurer la courbe proposée en tendance longue qui ne reflète pas la réalité.
- ✓ La commune se demande si elle peut refuser des gens voulant s'installer en résidence secondaire. M. EON précise que certaines communes ont pris des mesures afin de favoriser l'installation de résidents permanents sur des opérations dont elles ont la maîtrise.
- ✓ MME. RAGOT précise qu'une cinquantaine de permis de construire ont été déposés en 2011 (tout type). Malgré une offre de terrain suffisante, il y a une tendance à la diminution des permis de construire.

Diapo « Quel projet démographique en accord avec le SCoT et les dispositions de la loi Grenelle II ? » (n°20)

- ✓ L'objectif d'une trentaine de constructions par an d'ici 2030 (pour être en accord avec les préconisations du SCoT et du SIAT) apparaît raisonnable pour les élus. Le seul élément qui pourrait freiner ce développement est la recherche de terrains constructibles, dans la mesure où peu de possibilités existent sur la commune, et notamment en lien avec la topographie.

FORMES URBAINES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE : Remarques des élusDiapo « Typologie des habitats : Barneville-Plage » (n°37)

- ✓ Suite à la présentation des formes urbaines de Barneville-Plage, la commune précise que le camping situé à l'est ne donne pas entière satisfaction au niveau des retombées économiques, et une réflexion doit se faire dans ce cadre-là. Il faudrait essayer de l'ouvrir davantage vers l'extérieur. Dans le cadre du PLU, il pourrait être étudié le raccordement au reste de Barneville-Plage par le biais de liaisons douces. L'extension du camping en lui-même n'est pas à envisager.
- ✓ Par ailleurs, les élus se posent la question du devenir du parking à l'entrée de Barneville-Plage. Celui-ci est très peu utilisé et très peu fréquenté car éloigné de la plage. Situé sur le DPM, la municipalité a besoin de justifier de l'utilité de cette aire de stationnement auprès de la DDTM, et pour pérenniser ce dernier. L'AOT dont dispose la commune court jusqu'au 31/12/13. Ce projet pourrait être étudié parallèlement à celui du réaménagement du Boulevard Maritime.

ACTIVITES ECONOMIQUES : Remarques des élusDiapo « Equipements et transports sur Barneville » (n°42)

- ✓ Les élus souhaitent valoriser les liaisons entre les différents équipements, en créant notamment des zones vélos protégées, au besoin à inscrire en Emplacements Réservés dans le cadre du PLU. De plus, la commune souhaite réfléchir à l'implantation d'un pôle de services médicaux : zone autour de la nouvelle gendarmerie, juste à l'ouest de l'école ou en entrée de bourg à la place de l'ancienne gendarmerie. De plus, une artère est prévue dans la zone 1AUBs, au sud du bourg de Barneville.
- ✓ Le projet d'extension de la ZA du Pré Bécouffret, situé en zone 1AUX du PLU de 2005 doit intégrer les projets d'aménagements routiers, et deux ronds-points doivent être créés. Une liaison devra être prévue entre l'actuelle zone et l'extension future, en tenant compte du passage de la Gerfleur.

Diapo « Equipements et transports sur Carteret » (n°43)

- ✓ Le site de la gare devra être repensé en intégrant les différents modes de déplacements et l'accueil touristique. Des espaces d'accueil temporaires de camping-car pourraient également être développés.
- ✓ Réfléchir à une liaison douce entre « La Marine » et Barneville-Plage.
- ✓ L'avenue de la République pourrait être requalifiée d'un point de vue paysager.
- ✓ La rue Lebouteiller, entre le centre-bourg de Carteret et la Gare maritime pourrait être revalorisée en sécurisant les déplacements des piétons et cycles.
- ✓ Le maire précise que l'ancienne gare maritime va être transformée en débarque. Un projet d'étales de pêche est également envisagé.
- ✓ Le pôle nautique sera conforté par l'aménagement de nouvelles constructions et la réalisation d'un port à sec plus à l'est (200 bateaux). Il faut se poser la question de la facilité d'accès à ce dernier et des contraintes que pourraient engendrer ce type de projet sur la circulation.
- ✓ Une zone de débarque de bateaux (au nombre de 400) à l'ouest de la zone 2Aups, est en projet. Il faudra prévoir une voie dans cette zone de débarquement de bateaux pour ne pas passer par le bourg, ainsi qu'un rond-point sur l'axe principal.
- ✓ Maintien de la zone 2 AUXps à l'est du port.

Diapo « Des zones d'activités à étendre » (n°48)

- ✓ Une zone artisanale prévue pour suppléer à la saturation de la ZA du Pré Bécouffret pourrait être envisagée à l'extrême nord de Barneville-Carteret, en continuité du bâti existant au nord, sur la commune des Moitiers d'Allonne. Il conviendra d'étudier l'opportunité d'une telle zone en partenariat avec la Communauté de communes.
- ✓ A noter la présence de bâtiments inutilisés sur la RD 201, suite à une cessation d'activités.

Diapo « Des sites classés et Monuments Historiques à prendre en compte » (n°53)

- ✓ M. LOUIS DIT GUERIN pense que le site de la Roche Biard a perdu de son intérêt, notamment du fait du périmètre de protection trop restreint, ce qui a provoqué une urbanisation tout autour. Cette zone mériterait toutefois une revalorisation.

Diapo « Une activité agricole tournée vers l'élevage laitier » (n°54)

- ✓ M. LOUIS DIT GUERIN précise que la majorité des terres agricoles sont de petites parcelles, avec de la mauvaise terre sur les coteaux. D'autres terrains pourraient faire l'objet d'une diversification touristique. Il faudrait peut-être classer ces espaces en zone Naturelle plutôt qu'en Agricole dans le nouveau zonage.
- ✓ Il est convenu par ailleurs qu'une mise à jour du diagnostic agricole de 2009 soit réalisée dans le cadre de cette révision du PLU, en partenariat avec les membres de la commission connaissant bien le milieu.

Poursuite du travail :

La prochaine réunion, fixée au 6 novembre prochain – 9h30, s'attachera à la finalisation de la présentation du diagnostic dans le cadre de la révision globale du PLU. Les thèmes de l'environnement et de la loi littoral seront particulièrement abordés. Un point sera également fait sur les deux procédures de modification et les nouveaux éléments demandés à être intégrés.